



Délégation de l'autorité parentale

Par **Laemy**, le **24/01/2012 à 18:57**

Bonjour, rnJe vous contacte pour savoir si un parent peut déléguer l'autorité parentale de son enfant à son autre enfant. Je m'explique : ma sœur qui n'a que 14 ans est déscolarisée et vis avec moi à Choisy-le-Roi depuis 2 semaines maintenant. Or sa mère refuse de s'en occuper et comme elle vit sur Marseille et que j'ai besoin de sa signature pour pouvoir inscrire ma sœur à l'école, j'aimerais savoir si elle peut me faire une lettre me permettant de m'occuper des papiers concernant ma sœur ou non. rnD'avance, merci de me répondre.